

Conférence sur « Le droit à la terre et aux ressources naturelles »

Genève, les 12 et 13 septembre 2011

Nadjirou SALL



Secrétaire général adjoint du CNCR (Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux) et Secrétaire Général de la FONGS- Action Paysanne (Fédération des ONG du Sénégal)

Parler de la problématique du droit à la terre et aux ressources naturelles doit amener pour plus d'équité envers les citoyens du monde et pour être plus global, à parler de droit à l'espace et aux ressources naturelles

1. Les quatre dimensions de la problématique pour les paysans
2. Le triple impact de la maîtrise de l'espace et des ressources naturelles sur les exploitations familiales et les sociétés paysannes
3. Les images de la situation actuelle au Sénégal, de la maîtrise de l'espace par les paysans
4. Les questions qu'on se pose
5. Les points névralgiques ou nœuds stratégiques à maîtriser

Les quatre dimensions de la problématique pour les paysans

1. La maîtrise quantitative et prospective de l'espace et des ressources naturelles;
2. La maîtrise qualitative de l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles;
3. La maîtrise de l'organisation et de l'aménagement de l'espace:
 - i. Aménagement du territoire (enjeux national et régional);
 - ii. Aménagement du terroir (enjeu local);
4. La maîtrise paysanne des lois et règles sur le foncier.

Triple impact de la maîtrise de l'espace et des ressources naturelles pour le paysan et son exploitation

- 1. psychologique et culturel** : l'identité paysanne est liée à la terre (ou au troupeau qui se déplace dans l'espace pour le pasteur). Un paysan sans terre ou un pasteur sans troupeau est un être qui a perdu ses repères culturels et ses assises socio-économiques;
- 2. technique et économique** : la productivité de l'exploitation familiale dépend en grande partie de celle de la terre et de son étendue et du renouvellement des ressources naturelles (eau, fertilité, tapis herbacé).
- 3. social et politique** : la sécurité sur l'espace est un puissant facteur de paix sociale et d'amélioration des relations, donc de la vie en société.

Trois situations vécues par le paysan du point de vue de la maîtrise de l'espace et des ressources naturelles

➔ *Situation 1 : Espace disponible et bien exploité*

- Terres convoitées
- Défi de la maîtrise juridique

➔ *Situation 2 : Espace disponible et sous exploité*

- Terres en appauvrissement (faibles rendements)
- Insécurité sociale
- Déficit des aménagements hydrauliques

➔ *Situation 3 : Espace saturé*

- Problèmes démographiques

Les questions qu'on se pose dans un contexte d'affaiblissement des ressources sur l'espace et de saturation progressive de cet espace

- 1. *Comment peut-on envisager les situations où l'espace est ou sera "fini" ? Comment réagir quand c'est déjà le cas ? anticiper sur les situations où cette menace se profile ?***
- 2. *Quelle organisation de l'espace peut être profitable au développement de l'agriculture familiale ? (espace à usage agricole, pastoral, non-agricole), quelle gestion et quelle sécurisation foncière ?***
- 3. *Quel avenir pour les petites exploitations ?***

Les points névralgiques à maîtriser par les paysans

- 1) Les modes d'organisation et de gestion de l'espace
- 2) L'efficacité des stratégies des acteurs pour la maîtrise de l'espace par rapport à sa valeur et sa disponibilité actuelles et futures
- 3) Les stratégies d'exploitation /valorisation des ressources naturelles présentes sur l'espace
- 4) La dimension politique de la question foncière et de la GRN et son expression juridique: rôles et responsabilités des acteurs

Les paysans n'attendent pas

1. Ils développent des stratégies de sécurisation
2. En associant agriculture et élevage et de jachère pour la refertilisation des terres;
3. En augmentant la valeur des terres dont ils disposent (refertilisation des terres, plantation/arboriculture, etc.);
4. En engageant des démarches auprès des collectivités locales pour la légalisation de leurs disponibles;
5. En expérimentant des outils de concertation et de planification de la gestion des terroirs (POAS)
6. En constituant des réserves si possible, pour éviter à termes le morcellement de leurs terres dans le cadre des héritages;
7. En se mobilisant dans des organisations faïtières et des plateformes pour défendre leurs intérêts dans le cadre des réformes en cours ou à prévoir;

Merci de votre aimable attention

Nadjirou SALL

Email: sgfongs@yahoo.fr



Genève, 12 septembre 2011